



HAL
open science

Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières 1

François-Joseph Ruggiu

► **To cite this version:**

François-Joseph Ruggiu. Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières 1. Emmanuelle Berthiaud. Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels (XVIe-XXe, Europe), Editions Le Manuscrit, pp.201-226, 2017, 978-2304047028. <hal-03911426>

HAL Id: hal-03911426

<https://hal.science/hal-03911426v1>

Submitted on 22 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières¹

François-Joseph Ruggiu, « Expériences nobiliaires et identités féminines au siècle des Lumières », dans Emmanuelle Berthiaud (dir.), *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels (XVIe-XXe, Europe)*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2017, p. 201-226.

Genre et noblesse, genres de noblesse

L'historiographie s'est longtemps désintéressée des femmes de la noblesse d'Ancien Régime avant que l'aiguillon de l'histoire des femmes ne fasse surgir nombre de travaux. Ils ont porté sur les membres des familles royales ou princières et leur participation au pouvoir politique², sur le rôle social des veuves nobles³, sur les femmes d'affaires de la noblesse et leur implication dans la gestion du patrimoine familial⁴, sur le rôle des femmes dans la circulation des biens patrimoniaux⁵ ou dans les pratiques de consommation⁶, ou encore sur l'éducation et la culture des femmes nobles⁷. Mais les

¹ Je tiens à remercier très vivement Sylvie Mouysset pour son amicale relecture de cet article.

² COSANDEY, Fanny, *La reine de France : symbole et pouvoir : XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2000 ; POUTRIN, Isabelle et SCHAUB, Marie-Karine, *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe XVe-XVIIIe siècle*, Paris, Editions Bréal, 2007 ; NOLDE, Dorothea, « Princesses voyageuses au XVIIe siècle. Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 28, 2008, pp. 59-76 ; VERGNES, Sophie, *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 ; CHAIGNE-LEGOUY, Marion, « Femmes au "cœur d'homme" ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481) », doctorat nouveau régime, préparée sous la direction de Mme Elisabeth Crouzet-Pavan, Université Paris-Sorbonne, 2014.

³ Entre autres, BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; LE MAO, Caroline, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVIIe siècle : une élite féminine au service de Dieu », *Dix-septième siècle*, n° 224, 2004, pp. 477-503 ; FERRIER, Pauline, « Les actions de charité de Marie de Maupeou (années 1690-années 1710) : miroirs des capacités juridiques, économiques et sociales des femmes nobles du XVIIe siècle », *Circé. Histories, cultures et sociétés*, n° 6, 2015, <http://www.revue-circe.uvsq.fr/numeros-publies/numero-6/>.

⁴ Voir, par exemple, FIGEAC, Marguerite, *Les Lur Saluces d'Yquem : de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, Mollat, 2000 ; LE MAO, Caroline, « Une redoutable femme d'affaires : la première présidente Olive de Lestonnac (1572-1652) », *Annales du Midi*, n° 118/253, 2006, pp. 11-29 ; PONTACQ, Mariannick, « Madame de Marcellus, une femme d'affaires à l'époque des Lumières », *Annales du Midi*, n° 118/253, 2006, pp. 51-71.

⁵ Voir, entre autres, HADDAD, Elie, *Fondation et ruine d'une maison. Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Pulim, 2009, en particulier pp. 209-236, ainsi que, pour une perspective générale, DESCIMON, Robert, et GEOFFROY-POISSON, Simone, « La construction juridique d'un système patrimonial de l'office. Une affaire de patrilignage et de genre », in DESCIMON (R.) et HADDAD (E.) (dir.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne*, Paris, Les Belles-Lettres, 2010, pp. 47-59. Dans le même volume, la dimension genrée est également mise en avant en particulier par CHATELAIN, Claire, « Le mari violent et la femme insoumise. Entre conflit d'intérêt et théâtralité des genres, le procès Pommereu », in *ibid.*, pp. 125-155.

⁶ Voir, entre autres, CHATENET-CALYSTE, Aurélie, *Une consommation aristocratique, fin de siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti : 1731-1803*, Limoges, Pulim, 2013.

⁷ Entre autres, PICCO, Dominique, « Être femme, jeune et noble pendant la Révolution française ou le destin de quelques anciennes demoiselles de saint-Cyr », in BOUNEAU (Ch.) et LE MAO (C.) (dir.), *Jeunesse(s) et élites*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 199-220, et « Peut-on parler de modèle nobiliaire à propos des familles des demoiselles reçues à Saint-Cyr de 1686 à 1793 ? », in PONTET (J.), FIGEAC (M.) et BOISSON (M.) (éd.), *La noblesse de la fin du XVIe siècle au début du XXe siècle, un modèle social*, Anglet, Atlantica, 2002, t. I, pp. 173-198. Voir également, JACQUEMIN, Hélène, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr : 1686-1793*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007 ; DOUSSET, Christine, « La présidente du Bourg : diffuser et mettre en pratique ses lectures », in BROUARD-ARENDIS (I.) et PLAGNOL-DIEVAL (M.-E.), (éd.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 75-92 ; ou encore GRELL, Chantal, et RAMIERE DE

recherches qui abordent la question de la relation des femmes à la noblesse en tant que second ordre du royaume, à son rôle dans les hiérarchies sociales, ou aux mécanismes de sa transmission, restent finalement peu nombreuses⁸, même si la relation des femmes aux seigneuries commence à intéresser les chercheurs⁹.

S'il est courant chez les historiens de parler de la noblesse des hommes lorsqu'il est question de la noblesse en général, c'est aussi que cette dernière est surtout perçue dans la France d'Ancien Régime comme une affaire d'hommes. Au temps des grandes enquêtes de noblesse, Gilles André de La Roque intitule le chapitre XIV de son *Traité de la noblesse* : « Que la noblesse des mâles et des pères est préférée à celle des femmes et des mères » et la nature essentiellement masculine de la noblesse y est clairement posée : « Ainsi de quelque mère que les enfants naissent, ils sont toujours l'ouvrage et la possession du père ; ils sont la durée de sa race et de son sang ; ils sont préférés aux filles pour le droit de primogéniture et pour le port du nom et des pleines armes. Il est aussi certain que dans l'ordre civil, la gloire des familles réside dans la personne des mâles. Il n'y a qu'eux qui portent le nom et les armes de leur maison, et si le sang conserve les familles dans la nature, le nom et les armes les conservent dans le monde »¹⁰. Le chapitre XV peut bien reconnaître « que la noblesse paternelle est plus éclatante quand elle est jointe à la noblesse maternelle », Gilles André de La Roque, dont le traité fixe les normes nobiliaires dans le sens souhaité par la monarchie autant qu'il les retranscrit et les étudie, témoigne pleinement de l'inflexion patrilinéaire caractéristique de la seconde modernité qui a été bien plus forte au sein de la noblesse d'Ancien Régime que dans l'ensemble de la société¹¹.

Un siècle plus tard, Joseph-Nicolas Guyot, dans son *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, consacre pratiquement la moitié d'un de ses soixante-quatre volumes à l'article « Noblesse »¹². La relation des femmes à la noblesse y est à peine abordée. Le chapitre XXXI, « De la noblesse des femmes », qui lui est consacré, couvre à peine une page qui rappelle simplement que « les femmes acquièrent la noblesse de trois manières : par naissance, par concession et par mariage ». Et ces trois voies sont explicitement liées à un homme : le père, le prince et le mari. La noblesse des femmes apparaît dans d'autres chapitres mais ils sont centrés sur

FORTANIER, Arnaud, (dir.), *L'Éducation des jeunes filles nobles en Europe XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2004.

⁸ Une exception avec STEINBERG, Sylvie, « "Au défaut des mâles" : genre, succession féodale et idéologie nobiliaire (France, XVIe-XVIIe siècles) », *Annales HSS*, n° 3, 2012, pp. 679-713. NASSIET, Michel, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XVe-XVIe siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000 intègre également cette dimension, en particulier p. 29-43, et elle se retrouve aussi dans les travaux de Corinne Marchal sur les chapitres nobles : MARCHAL, Corinne, « Définir et inventorier les chapitres nobles de la France du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 99 (n° 242), janvier-juin 2013, pp. 115-126.

⁹ DEPLAIGNE, Valérie, *L'héritage de Marie de la Roche-Guyon. Un conflit entre deux nobles lignages normands à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009 ; VIRET, Jérôme Luther, « Les femmes et la circulation du patrimoine dans la noblesse. L'exemple de la seigneurie de Torchamp en Normandie (XV^e-XVIII^e siècle) », in LE MAO (C.) et MARACHE (C.) (dir.), *Les élites et la terre du XVI^e siècle aux années 1930*, Paris, Colin, 2010, pp. 213-223 ; DUFOUR, Anaïs, *Le pouvoir des « dames ». Femmes et pratiques seigneuriales en Normandie (1580-1620)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013. Dans le contexte de la Nouvelle-France, voir GRENIER, Benoît, *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2005.

¹⁰ DE LA ROQUE, Gilles André, *Traité de la noblesse, de ses différentes espèces, de son origine...*, Paris, 1678, p. 39 et p. 40 pour la citation qui suit.

¹¹ Sur la carrière de Gilles André de La Roque et ses prises de position théoriques, voir les travaux de RIBARD, Dinah, en particulier « Travail intellectuel et violence politique : théoriser la noblesse en France à la fin du XVIIe siècle » in AZOULAY (V.) et BOUCHERON (P.) (dir.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, pp. 353-368.

¹² GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale...*, Paris, 1781, tome 41, chapitre XXXI : « De la noblesse des femmes », p. 468. Il est suivi d'un chapitre XXXII de neuf lignes qui rappelle que la noblesse d'une femme noble qui épouse un roturier « dort » pendant son mariage, pp. 468-469.

un cas particulier : un long développement sur la noblesse maternelle des régions de l'Est de la France, en particulier de la Champagne ; ou encore deux pages sur la noblesse de la famille de Jeanne d'Arc¹³. La continuité dans ce désintérêt est d'autant plus importante à noter que la conception de la noblesse que véhiculent les deux ouvrages est très différente.

Gilles André de La Roque se situe à un moment de basculement d'une définition de la noblesse comme une qualité de l'âme, inhérente à la personne¹⁴, vers une définition fondée sur la reconnaissance juridique par le roi d'un titre de noblesse. L'article du *Répertoire universel...*, signé de M. H***, avocat au parlement, ne définit plus la noblesse que comme « une qualité que la puissance Souveraine imprime à des particuliers pour les placer eux & leurs descendants, au-dessus des autres citoyens ». En ajoutant qu'elle intéresse tous « les citoyens ; les nobles, parce qu'il faut qu'ils connaissent leurs droits ; les roturiers, parce que, dans notre heureuse constitution, tous les citoyens peuvent prétendre à la Noblesse »¹⁵, il témoigne cependant d'un nouveau basculement de la notion de noblesse, cette fois-ci, vers l'idée d'une simple distinction sociale, sans différence ontologique entre nobles et roturiers, et à laquelle tous peuvent accéder¹⁶. L'*Encyclopédie méthodique*, qui a essentiellement à faire avec la relation de la noblesse et du commerce, est encore plus directe : « Noblesse. Prérrogative de distinction, qui élève ceux qui l'ont au-dessus des roturiers »¹⁷.

D'une conception à l'autre, la dimension masculine de la noblesse demeure cependant valorisée et d'autant plus que les vertus nobiliaires, les armes¹⁸ ou le savoir, sont essentiellement masculines. L'insistance croissante qui est portée à la fin de l'Ancien Régime sur la notion de mérite personnel, qui a toujours été partie prenante de la définition de la noblesse mais sans avoir jamais dominé ainsi sa définition, et qui s'incarne le plus souvent dans un service rendu à la monarchie, à la patrie ou la

¹³ GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel...*, *op. cit.*, chapitre VIII : « De la noblesse des mères », p. 355-376 et chapitre XI : « De la noblesse de Jeanne d'Arc », pp. 378-380.

¹⁴ DE LA ROQUE, Gilles André, *Traité de la noblesse...*, *op. cit.*, Préface, non paginée : « La noblesse est une qualité qui rend généreux celui qui la possède et qui dispose secrètement l'âme à l'amour des choses honnêtes. La vertu des ancêtres donne cette excellente impression de noblesse. Il y a dans les semences je ne sais quelle force et je ne sais quel principe qui transmet et qui continue les inclinations des pères à leurs descendants. Et tout homme issu de grands et illustres personnages, ressent incessamment au fond de son cœur un certain mouvement qui le presse de les imiter et leur mémoire le sollicite à la gloire et aux belles actions ».

¹⁵ GUYOT, [Joseph Nicolas], *Répertoire universel...*, *op. cit.*, pp. [2]77-278.

¹⁶ Sur cette évolution de la conception de la noblesse française, voir les travaux de SHOVLIN, John, « Towards a Reinterpretation of Revolutionary Anti-Nobility: The Political Economy of Honor in the Old Regime », *Journal of Modern History* vol. 72, 2000/1, pp. 35-66 ; RUGGIU, François-Joseph, « Ancienneté familiale et construction de l'identité nobiliaire dans la France de la fin de l'Ancien Régime », in PONTET (J.), FIGEAC (M.) et BOISSON (M.) (éd.), *La noblesse de la fin du XVIe au début du XXe siècle : un modèle social ?*, Anglet, Atlantica, 2002, tome I, pp. 309-326 ; SMITH, Jay M., *Nobility reimagined : the patriotic nation in eighteenth-century France*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2005 ; SHOVLIN, John, « Political Economy and the French Nobility, 1750-1789 », in SMITH (J. M.) (éd.), *The French Nobility in the Eighteenth Century. Reassessments and New Approaches*, Pennsylvania University Press, 2006, pp. 111-138 ; IHL, Olivier, *Le mérite et la République : essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007 ; RUGGIU, François-Joseph, « The kingdom of France and its overseas nobilities », *French History*, n° 25, 2011/3, pp. 298-315.

¹⁷ *Encyclopédie méthodique...*, *Commerce*, tome III, Paris, Liège, 1784, pp. 327-328.

¹⁸ La relation de la noblesse à l'armée a été repensée depuis les années 1970, en particulier à la suite des travaux de BIEN, David B., « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1974, p. 23-48 et 2, 1974, pp. 505-534. Voir, entre autres, BLAUFARB, Rafe, « Noble Privilege and Absolutist State Building: French Military Administration after the Seven Years' War », *French Historical Studies*, 24/2, 2001, pp. 223-246 ; BOURQUIN, Laurent, « La création de la noblesse militaire (1750) : les enjeux d'une réforme en trompe-l'œil », *Les passions d'un historien. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2010, pp. 1213-1225 ; GAINOT, Bernard, « La noblesse militaire, une source d'inspiration des révolutionnaires ? » in BOURDIN (Ph.) (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes ; Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010, pp. 87-99 ; BLAUFARB, Rafe, « Une révolution dans la Révolution : mérite et naissance dans la pensée et le comportement politiques de la noblesse militaire de province en 1789-1790 », *Histoire, Économie et Société*, 2014/3, pp. 32-51.

nation n'a pu qu'affaiblir encore davantage la relation des femmes à la noblesse. Il n'en demeure pas moins qu'une partie importante de la population nobiliaire française est composée de femmes, et qu'une exploration systématique de leurs rapports aux droits nobiliaires, de leurs représentations de la noblesse et de leurs expériences nobiliaires reste à faire.

Le sentiment d'une lacune dans l'approche de la noblesse dans l'historiographie actuelle est également à l'origine de cette contribution. Depuis longtemps, les chercheurs se concentrent, en effet, sur les discours sur la noblesse et sur la noblesse en tant que groupe social abordé à l'échelle généralement régionale et locale, ou plutôt en tant que groupes sociaux puisque la tendance est actuellement à insister davantage sur la pluralité des noblesses que sur l'unité du second ordre¹⁹. A l'articulation entre les deux, il manque peut-être encore, au-delà de l'étude des propositions faites par le corps social sur ce qu'est ou sur ce que doit être la noblesse, et, au-delà de l'analyse des attributs communs à ces groupes qui se réclament de la noblesse et à leurs relations avec les autres groupes sociaux, une interrogation sur la noblesse en tant qu'élément de la formation de l'identité personnelle des acteurs sociaux. Comment la qualité nobiliaire s'incarne-t-elle dans un individu aux XVIIe et XVIIIe siècles ? Comment s'exprime, dans la vie ordinaire, l'identité nobiliaire d'une personne, qu'elle soit perçue comme une qualité ontologique, qui la mettrait à part des autres individus, comme c'est le cas au XVIe siècle et encore chez La Roque, ou comme une distinction honorifique, comme la noblesse en est venue à être définie à la fin de l'Ancien Régime ? Comment pouvait se vivre quotidiennement le privilège, c'est-à-dire l'ensemble des privilèges honorifiques et utiles dont les traités de noblesse et les dictionnaires donnent les longs catalogues, et qui caractérisent l'individu noble qu'il soit un homme ou une femme ?

Nous présentons donc ici les pistes d'une étude à travers les écrits personnels sur la manière dont cette qualité nobiliaire était intériorisée, perçue, utilisée ou subie par les individus. Mettre l'accent sur les femmes pose d'abord des problèmes de corpus que nous allons aborder à présent. Puis nous étudierons à titre d'exemple quelques discours qui donnent à voir les rapports spécifiques que les femmes pouvaient avoir à la noblesse sous l'Ancien Régime.

Les écrits personnels féminins, un corpus encore à mettre au jour

Il est à présent admis que les écrits personnels livrent une expérience historique, même si celle-ci est médiatisée par un discours sur lequel s'articulent de multiples stratégies publiques ou privées, et qu'ils peuvent appuyer une recherche approfondie sur les identités sociales²⁰. Les écrits féminins sont malheureusement beaucoup plus rares que les écrits masculins. Elisabeth Arnoul a ainsi montré que, sur un ensemble de 1870 textes recensés à ce jour dans la base de données « Les écrits du for privé », les femmes ne comptaient que pour 15% des auteurs avec, cependant, une nette progression au cours du XIXe siècle²¹. Sylvie Mouysset a évoqué « la voix ténue des femmes » qui, à l'époque moderne, prennent surtout la plume après la disparition d'un père, en l'absence d'un frère ou après

¹⁹ Sur ces questions, voir l'article fondateur de DESCIMON, Robert, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, 'essence' ou rapport social ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 46/1, 1999, pp.5-21, ainsi que l'utile mise au point sur l'historiographie nobiliaire de BOURDIN, Philippe, « Introduction. Noblesses oblige... », *op. cit.*, pp. 9-32.

²⁰ Sur ces questions méthodologiques, on pourra partir des différentes études réunies dans BARDET, Jean-Pierre et RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen âge à 1914*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2014. Ce volume clôt les travaux du Groupement de Recherches n° 2649 du CNRS (« Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 ») et du projet de l'Agence Nationale de la Recherche, 2007-2011, ANR-07-CORP-020 (« Les écrits personnels francophones. Société, familles et individus de la fin du Moyen Age à l'époque contemporaine »), tous les deux dirigés par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu.

²¹ ARNOUL, Elisabeth, « Le recensement des écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan des dépouillements de 2008 à 2011 », in Bardet (J.-P.) et Ruggiu (F.-J.) (dir.), *Les écrits du for privé...*, *op. cit.*, pp. 259-273.

la mort d'un mari, en attendant que le fils aîné puisse reprendre son rôle²². Isabelle Luciani a également noté la rareté des textes féminins, qui semblent toutefois proportionnellement plus nombreux en Provence qu'ailleurs : « Une trentaine de femmes, trois fois moins que d'hommes, ont ainsi rédigé des livres de raison, des livres de famille ou encore des généalogies, dont les archives gardent surtout la trace au-delà des années 1660 (22 manuscrits) ». Elle constate que « plus de la moitié d'entre elles (16 des auteures identifiées) appartient à la noblesse, tandis que huit sont issues des milieux de judicature et deux de la marchandise. Cet écart en faveur de la noblesse se creuse encore à partir des années 1680 : si la pratique de l'écrit domestique semble s'affirmer, elle se joue d'abord dans les familles où les femmes sont alphabétisées et le patrimoine important »²³. Mais cette rareté ne doit pas décourager d'entreprendre une recherche systématique des textes personnels féminins y compris dans des fonds ou sous des formes inusitées.

Les écrits féminins de l'époque moderne peuvent, en effet, être reliés à plusieurs des familles qui composent les écrits personnels. Un premier ensemble de textes disponibles, qui est aussi le plus évident et le plus connu, regroupe les mémoires historiques féminins. S'ils sont encore rares sous l'Ancien Régime, ils connaissent une véritable explosion à la suite de la Révolution française et de l'Empire. L'expérience de la Révolution française et de ses troubles, qu'elle ait été, ou non, accompagnée d'une émigration, a été, en effet, un exceptionnel déclencheur d'écritures féminines dont beaucoup ont trouvé le chemin de l'édition, le plus souvent après la mort de l'auteur. Ces textes forment un formidable matériel discursif qui a fait l'objet d'anthologies ou de bibliographies²⁴, mais qui reste délicat à étudier sous l'angle du rapport à la noblesse²⁵.

Il est, en effet, difficile, de séparer, chez les auteures, l'expérience de la Révolution de l'interprétation de la Révolution, et encore plus de faire la part de la relecture post-révolutionnaire des années qui ont précédé la Révolution²⁶. Ces mémoires, comme tous les témoignages qui ont été déclenchés par les événements de 1789, construisent, en effet, la représentation d'une période qui ne recouvre plus simplement les décennies 1770 ou 1780, mais qui est en train de devenir l'Ancien Régime. Les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*²⁷ d'Aymardine Aglaé Louise Gabrielle de Nicolay, née en 1773, en portent nettement la marque. Alors qu'elle y égrène un ensemble d'anecdotes souvent familiales qui forment une chronique mondaine de la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle tient à donner à son texte une dimension bien différente : « Je suis vraisemblablement la seule, écrit-elle, qui aie conservé des souvenirs d'une génération que je n'ai pas vue mais je trouvais tant de plaisir et d'intérêt dans ce que me racontaient mes parents que je jurerais que ma mémoire est exacte. » Ecrivant sans doute dans les années 1830, elle semble être alors devenue pour ses proches une sorte d'incarnation, ou de mémoire vivante, non plus de sa propre existence, ou de celle de ses parents,

²² MOUYSSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 120-127. Voir, également, MOUYSSET, Sylvie, « Quand 'Je' est une femme. Les spécificités d'une écriture ordinaire ? », in MOUYSSET (S.), BARDET (J.-P.) et RUGGIU (F.-J.), *'Car c'est moy que je peins'. Ecritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XVe-XXe siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2010, p. 183-201.

²³ LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], n° 35, 2012, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 12 février 2016 (URL : <http://clio.revues.org/10499>).

²⁴ En particulier, FIERRO, Alfred, *Bibliographie critique des mémoires sur la Révolution écrits ou traduits en français*, Paris, Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1989.

²⁵ En particulier par Karine Rance, dans plusieurs articles et contributions : RANCE, Karine, « Mémoires de nobles français émigrés en Allemagne pendant la Révolution Française : la vision rétrospective d'une expérience », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 46/2, 1999, p. 245-262 ; voir aussi ROSSI, Henri, *Mémoires aristocratiques féminins : 1789-1848*, Paris, H. Champion, 1998.

²⁶ Sur le travail de mémoire à l'œuvre autour de cette période, voir le remarquable essai de PETITEAU, Natalie, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes Savantes, 2012.

²⁷ *Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat*, publiés par Henri Courteault, Paris, Emile Paul, 1902. Henri Courteault était archiviste aux Archives Nationales.

mais de celle de son temps. L'incipit – « Mes parents étaient de ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancienne société... » – traduit bien ce télescopage des temps, qui rend le témoignage difficile à interpréter²⁸.

Les textes féminins qui nous sont parvenus, le plus souvent parce qu'ils ont été édités, ont, par ailleurs, pu être détournés par les stratégies mémorielles ou les tactiques éditoriales à l'œuvre au moment de leur écriture ou de leur parution. Le texte d'Alexandrine des Echerolles (1779-1850) avait ainsi paru une première fois en 1843, semble-t-il à destination du cercle familial ou proche²⁹. Il est à nouveau publié en 1879, sous la Troisième République naissante, par le soin d'un chartiste, René de Lespinasse, pour le compte de la maison d'éditions Plon³⁰. Ce dernier centre le récit, et oriente la lecture, vers son épisode le plus dramatique, qu'il met en avant par un changement de titre, « Une famille noble sous la Terreur » remplaçant le neutre « Quelques années de ma vie », ainsi que par sa préface³¹.

L'écriture mémorielle féminine, aussi bien que masculine d'ailleurs, pose donc d'importants problèmes méthodologiques pour aborder la question de la noblesse et les formes d'écritures immédiates que sont les diaires ou les journaux personnels semblent livrer des témoignages plus directement accessibles. À la différence du XIXe siècle³², ils sont cependant peu fréquents pour les femmes de l'époque moderne. Il est alors tentant d'en chercher un substitut dans les correspondances³³. En effet, le corpus des correspondances féminines manuscrites est potentiellement vaste, mais il reste difficile à exploiter même si les éditions se multiplient actuellement³⁴, et même si des travaux récents ont considérablement fait progresser la méthodologie de leur utilisation par les historiens³⁵. À l'époque moderne, l'écriture épistolaire reste

²⁸ Nous aborderons pas ici la question épineuse des liens entre mémoires, autobiographies et romans mais le lecteur pourra se reporter par exemple à MARIE, Dominique, *Les tentations de la baronne d'Oberkirch. Des mémoires entre autobiographie et roman*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 2001 ou à ROUET, Isabelle, « Les Mémoires de Mme de Staal-Delaunay : Autobiographie ou roman ? », in GARAPON (J.) et DE WEERDT-PILORGE (M.-P.) (dir.), *L'idée de vérité dans les mémoires d'Ancien Régime, Cahiers d'Histoire Culturelle*, 14, 2004, p. 57-67.

²⁹ ÉCHEROLLES, Alexandrine des, *Quelques années de ma vie*, Moulin, Martial Place, 1843. Une traduction en anglais, plus sensationnaliste, est parue en 1853 : *Private trials and public calamities, or the early life of Alexandrine des Écherolles, during the troubles of the first French Revolution*, Londres, Richard Bentley, 1853, 2 volumes.

³⁰ Sur les stratégies éditoriales de cette maison d'édition, voir Sorel, Patricia, *Plon. Le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

³¹ ÉCHEROLLES, Alexandrine des, *Une famille noble sous la Terreur*, Paris, Plon, 1879. Le livre a connu au moins six éditions chez le même éditeur.

³² LEJEUNE, Philippe, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993.

³³ Pour une exploitation particulièrement réussie d'un ensemble de correspondances féminines en histoire sociale, voir VICKERY, Amanda, *The Gentleman's Daughter. Women's lives in Georgian England*, Yale University Press, New Haven et Londres, 1998.

³⁴ Voir, par exemple, AUDOUYN DE POMPERY, Anne-Marie, *A mon cher cousin... : une femme en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle*, présentées par Marie-Claire Mussat et Michel Maréchal, Paris, Ed. du Laveur, 2007 ; BOMBELLES, Marc de, et BOMBELLES, Angélique de Mackau de, *Lettres intimes : "Que je suis heureuse d'être ta femme" : 1778-1782*, édition établie par Évelyne Lever, Paris, Tallandier, 2009 ; BOUFFLERS, Françoise Éléonore de, et BOUFFLERS, Stanislas-Jean de, *Le lit bleu : correspondance, 1777-1785*, édition établie et présentée par Sue Carrell, Paris, Tallandier, 2009 et *La promesse : correspondance, 1786-1787, ibid.*, Paris, Tallandier, 2010. BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, CHAVE, Isabelle et TREVISI, Marion (éd.), *Destins croisés de deux familles nobles de l'Ancien Régime à l'Empire Lettres d'Auguste d'Estourmel, Charles de Beauclerc et leurs familles, 1784-1816*, Limoges, PULIM, 2015, contient de nombreuses lettres adressées à la mère d'un des scripteurs.

³⁵ Sur l'utilisation de la série dans les études de correspondance, voir, en particulier, les articles d'Emmanuelle Berthiaud (« Grossesse désirée, grossesse imposée : le vécu de la grossesse aux XVIIIe-XIXe s en France dans les

ainsi très encadrée par les usages³⁶. Le contenu des lettres, qui paraît souvent abondant et riche au premier regard, résulte de l'articulation entre ces normes et les événements ordinaires ou extraordinaire du cycle de vie des épistoliers ou des membres de leur entourage. Même si les règles mondaines de la correspondance tendent à se desserrer à la fin du XVIII^e siècle³⁷, il n'en est pas moins rare que la correspondance courante donne lieu à la construction d'un discours réflexif, en particulier sur l'ordre social ou encore sur les représentations personnelles qu'ont les auteurs de la noblesse. Cependant, les lettres échangées pendant de longues périodes, avec un mari absent, avec un père ou des frères, avec des parents éloignés, offrent parfois des éléments d'analyse, autour d'un anoblissement, autour d'un mariage, ou de difficultés passagères. Ainsi Françoise de Blancas écrit-elle sèchement à son mari, qui sert dans les armées royales : « Vous voulez que je soutienne noblesse, vos revenus ne suffisent pas, au nom de Dieu, débarrassez-moi et que je n'entende plus parler affaire »³⁸.

Les écrits personnels peuvent être appuyés par les travaux de toute nature publiés par des femmes sous l'Ancien Régime et qui comporteraient, à un moment ou à un autre, une réflexion sur la noblesse ou, plus généralement, sur l'organisation sociale ou les notions d'ordres ou de rangs. Les généalogies familiales entreraient dans cette catégorie mais, là aussi, et sous réserve d'inventaire, elles sont très rares à avoir été composées par une femme. Un des exemples les plus connus, celui de la généalogie réalisée par Jeanne du Laurens, émane paradoxalement d'une femme qui n'appartenait pas à la noblesse provençale³⁹. Il est plus sûr de se tourner vers les essais ou les ouvrages philosophiques qui réfléchissent à l'ordre social. S'ils sont dans une très grande majorité écrits par des hommes, ils ont eu parfois pour auteur quelques femmes⁴⁰. Dauphine de Sartre, marquise de Robiac, a ainsi tenu « un registre personnel de "dissertations de mots", de réflexions, et de notes de lecture »⁴¹. Son court article « Noblesse » est relativement convenu mais il donne néanmoins accès aux représentations d'une femme de la noblesse provençale de la fin du XVII^e siècle. L'ouvrage

écrits féminins privés", *Histoire, Economie, Société*, 4, 2009, pp. 35-49, et de Nahema Hanafi (« Le fruit de nos entrailles : la maternité dans les écrits des nobles toulousaines du siècle des Lumières », *Annales du Midi*, 122/269, 2010, pp. 47-74), qui s'appuient sur les thèses qu'elles ont récemment soutenues et qui sont à paraître.

³⁶ Sur le lien entre le moi et la correspondance, on pourra partir de la réflexion nuancée développée dans DIDIER, Béatrice, « La correspondance de Mme du Châtelet, un journal Intime ? », in KÖLVING (U.) et COURCELLE (D.), Emilie du Châtelet. Eclairages et documents nouveaux, Ferney-Voltaire, Centre International du XVIII^e siècle, 2008, p. 53-60. Les travaux de Cécile Lignereux sur le XVIII^e siècle, insistent sur l'importance des normes épistolaires : LIGNEREUX, Cécile, « Les supplications maternelles à l'épreuve des convenances épistolaires », in ALBERT (L.), BRULEY (P.) et DUFIEF (A.-S.) (dir.), *La supplication. Discours et représentation*, Rennes, PUR, coll. « Interférences », 2014, pp. 29-39 ou encore « La douceur comme stratégie de conciliation épistolaire », in CORNIC (S.) et SERVET (P.) (dir.), *L'art de la conciliation*, Genève, Droz, *Cahiers du Gadges*, n° 11, 2013, pp. 173-188.

³⁷ Voir GRASSI, Marie-Claire, *L'art de la lettre au temps de "La nouvelle Héloïse" et du romantisme*, Genève, Paris, Slatkine, 1994, ainsi que la contribution « Quand les épouses parlent d'amour... », in SILVER (M.-F.) et GIROU SWIDERSKI (M.-L.), *Femmes en toutes lettres. Les épistolaires du XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, pp. 229-241 qui s'appuie spécifiquement sur un corpus de lettres manuscrites de femmes « de la moyenne noblesse française ». Un exemple récent de cette lecture intersticielle, avec VERGNETTE DE LAMOTTE, Constance de, *Lettres de Philippine-Charlotte de Prusse, duchesse douairière de Brunswick, à la princesse Louise de Montmorency (1798-1801)*, thèse de l'École nationale des Chartes, préparée sous la direction de Nougaret (C.) et Ruggiu (F.-J.), 2016.

³⁸ Cité par GRASSI, Marie-Claire, « Quand les épouses... », *op. cit.*, p. 232.

³⁹ *Les femmes et l'histoire familiale : XVI^e-XVII^e siècle*, édition critique par BROOMHALL (S.) et WINN (Colette H.), Paris, H. Champion, 2008.

⁴⁰ DAVID, Jérôme, « Les 'tableaux' des sciences sociales naissantes: comparatisme statistique, littérature », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 5, 2001/2, p. 37-59.

⁴¹ O'CONNOR, Nancy M., *De sa propre main : recueils de choses morales de Dauphine de Sartre, marquise de Robiac, 1634-1685*, Birmingham (Ala.), Summa Publications, 2003.

Observations sur la noblesse et le tiers état, publié en 1758 par Madame Belot⁴², s'insère, quant à lui, dans le cadre de la querelle de la noblesse commerçante, dont l'auteure rejette d'ailleurs l'idée même. L'historienne Mathilde Chollet a récemment reconstitué l'univers culturel d'une femme de la noblesse du Vendômois, Henriette de Marans, auteure d'un volume de *Pensées errantes*, dont une partie avait trouvé de son vivant le chemin de l'édition sans pourtant lui être attribuée. Il témoigne d'une réflexion approfondie sur la noblesse et ses relations avec les autres groupes sociaux⁴³. Les femmes de la noblesse écrivaient donc et une recherche énergique de textes féminins réussit à les faire émerger⁴⁴, à l'exemple récent de *Ma vie écrite pour mes enfants en 1836*, rédigé par Julie de Gantès, une noble provençale qui a connu l'expérience de l'émigration⁴⁵.

L'expérience féminine de la noblesse

Quelles connaissances les femmes de la noblesse avaient-elles des privilèges auxquels donnait droit le statut de noble, ou des différents marqueurs identitaires qui lui étaient liés ?⁴⁶ Les premières pages des mémoires d'Alexandrine Charlotte Sophie Brossin de Saint-Didier, rédigées dans les années 1810, sont une collection d'anecdotes qui dessinent les idéaux sociaux de cette famille en voie d'ascension sociale. Elle se rappelle alors que « nous possédions aussi un dictionnaire de Moreri, et je lisais là-dedans avec le plus grand intérêt les articles qui concernaient les familles dont j'entendais parler à ma mère et aux personnes qui venaient parfois chez nous » (p. 26). Dans les années 1760, Geneviève de Malboissière, issue d'une famille de financiers, se révèle capable d'intervenir avec pertinence auprès de son amie de cœur, fille de l'intendant de Soissons, apparemment au sujet du statut fiscal du frère de sa mère : « Mon oncle donnera, mon cœur, plus d'éclaircissements à monsieur votre père sur ce qu'il lui demande. Tout ce que je puis vous dire à présent est qu'il n'a point été imposé à la taille et ne peut l'être étant noble »⁴⁷. Il s'agit cependant là de la seule allusion à ces questions que l'on trouve sous la plume de cette jeune fille éduquée pour briller dans la société parisienne. La correspondance de la comtesse de Laric⁴⁸ avec son mari montre, au contraire, que cette dernière était régulièrement amenée à s'intéresser à des problèmes liés à la noblesse. Le souci des preuves et des généalogies est une partie intégrante de la gestion des affaires de la famille et de son patrimoine dauphinois, qu'elle a dû assumer du fait de l'installation de son mari à Paris à partir de 1772. Et la déclaration solennelle que ce dernier adresse à l'épouse restée en province : « Je vous crois trop de fermeté et de courage, ma chère amye, pour vous laisser vaincre par le chagrin. Vous êtes à la tête de notre maison, vous y avez bien des choses à régler », peut bien sonner comme une manière habile de faire passer une forme de délaissement, elle n'en confère pas moins à la comtesse de Laric un rôle réel⁴⁹. Au cours de l'année 1774, elle évoque avec son mari les différents points techniques des dossiers qui agitent la famille, en particulier la quête d'un titre napolitain, le mariage

⁴² Octavie Guichard Durey de Ménières.

⁴³ CHOLLET, Mathilde, *Une ambition féminine au siècle des Lumières : éducation et culture au château : les journaux de Mme de Marans (1719-1784)*, thèse pour le doctorat nouveau régime, préparée sous la direction de Frédérique Pitou et Sylvie Granger, Université du Maine, 2014.

⁴⁴ Voir le dossier « Écrire au quotidien », dirigé par LACOUÉ-LABARTHE (I.) et MOUYSSET (S.), *Clio. Genre, femmes et histoire*, 35, 2012.

⁴⁵ CUVILLIERS, Vincent, FONTAINE, Mathie, et MOULIS, Philippe, « Julie de Gantès (1784-1879) », in BOURDIN (Ph.) (dir.), *Les noblesses françaises...*, op. cit., p. 487-498.

⁴⁶ Une analyse fine des expériences masculines et féminines de la peur en période révolutionnaire dans MOUYSSET, Sylvie, « 'Silence de mort et craintes extrêmes' : la peur en son for privé à l'époque révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 1, 2013, pp. 11-34.

⁴⁷ LUPPE, Albert de, *Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand, 1761-1766*, Paris, Librairie Ancienne Edouard Champion, 1924, p. 73. La lettre date du 27 février 1764.

⁴⁸ Louise Gabrielle Scholastique de Murat de Lestang (1726-1779) a épousé en 1744 Jean François Le Roux de Gaubert, comte de Laric (1720-1779), conseiller au parlement de Grenoble.

⁴⁹ ROUX DE LARIC, Louise de, *La comtesse de Laric en sa correspondance : un destin de femme au temps des Lumières*, édition établie et présentée par Roux (Ch.), Paris, H. Champion, 2011, p. 48.

et la promotion au grade de colonel du fils aîné, qui était alors en campagne en Corse, ou encore la recherche de l'admission du cadet dans l'ordre de Malte⁵⁰. Même si elle s'en défend, les lettres de la comtesse de Laric montrent que les compétences des femmes en matière nobiliaire pouvaient être identiques, voire supérieures, à celles de la plupart de leurs pairs masculins.

Parmi les nombreuses dimensions de l'identité nobiliaire, l'ancienneté de la famille et du lignage est une des plus aisées à repérer. Il y a une grande ressemblance entre les positionnements sociaux adoptés par les femmes de la noblesse et ceux mis en œuvre par les hommes. Ils sont nombreux et nombreuses à ouvrir leur récit personnel en évoquant cette question⁵¹. Victorine de Chastenay (1771-1855) entame ainsi ses mémoires par une déclaration qui se trouve dans bien des textes masculins : « Je ferai connaître mes parents, je ferai connaître leurs familles ; je ne suis rien qu'avec eux, je n'ai rien été que par eux. Ma race des deux côtés est antique et chevaleresque. Le nom de mon père date, en Bourgogne, des plus antiques souvenirs »⁵². Les discours sur l'ancienneté d'une famille variaient, en fait, considérablement selon l'entité qui les émettait. La monarchie, qui s'est imposée au cours du XVIII^e siècle comme la source de la légitimité de la noblesse, à travers le processus des enquêtes nobiliaires, était, en effet, loin d'être la seule autorité à dire l'ancienneté des familles. L'ordre de Malte, ou bien les chapitres nobles du Nord de la France, définissaient différemment la noblesse, en mettant, en particulier, en avant les lignées maternelles aussi bien que paternelles⁵³. Et le principal lieu où se disait l'ancienneté des familles était bien sûr les familles elles-mêmes. Les écrits personnels conservent la trace de ces discours des origines que les familles tenaient, étayaient, transmettaient en leur sein, sans doute en les transformant, de générations en générations⁵⁴. Naturellement, elles les diffusaient largement autour d'elles. Alexandrine Charlotte Sophie Brossin de Saint-Didier témoigne bien de ces circulations, orales et écrites lorsqu'elle évoque

⁵⁰ Pour des exemples d'échanges entre le mari et la femme sur la question des preuves et des titres de noblesse, voir ROUX DE LARIC, Louise de, *La comtesse de Laric...*, *op. cit.*, p. 93, p. 113-114, p. 121, p. 173, ou encore p. 190-191 (15 septembre 1774), lorsque le comte décrit à sa femme l'ensemble des démarches à entreprendre pour réunir les papiers destinés à faire les preuves de noblesse : « Rien d'aussi aisé que nos preuves... il ne te reste donc [à trouver] que [le mariage] de François de Murat avec la Bernardier qui peut te donner de la peine. mais m de Bardonnenche la bien eu. fuzet pourroit l'engager à te prêter ses preuves c'est lui qui les a faites... ». La réponse de la comtesse traduit cependant une certaine distance vis-à-vis de cette dimension de son rôle : « quant aux titres tu t'adresses mal de me donner la charge cet une besogne que je n'aime ni n'entends... » (p. 192).

⁵¹ Pour des éléments de comparaison avec les auteurs nobles, voir RUGGIU, François-Joseph, « Ancienneté familiale... », *op. cit.*, *passim*.

⁵² *Mémoires de Madame de Chastenay, 1771-1815*, publiés par Alphonse Roserot, tome 1, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, E. Plon, Nourrit et C^{ie}, 1896. Alphonse Roserot (1849-1932) a été archiviste du département de la Haute-Marne et a publié de nombreux documents liés aux départements champenois.

⁵³ MARCHAL, Corinne, « Définir et inventorier les chapitres nobles... », *op. cit.*, et ; ou encore « Les chapitres nobles de dames lorrains et comtois au XVIII^e siècle : les caractères uniformisateurs d'une identité nobiliaire d'exclusion », *Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, mille ans d'histoire*, Moyenmoutier, Comité d'Histoire Régionale, 2010, pp. 271-288, ainsi que PIETRI Valérie, « Bonne renommée ou actes authentiques : la noblesse doit faire ses preuves (Provence, XVII^e-XVIII^e siècles) », *Genèses*, n° 74, 2009/1, pp. 5-24, qui rappelle que le candidat à l'ordre de Malte devait prouver huit quartiers de noblesse, soit la noblesse de ses huit arrière-grands-parents. Voir également PIETRI, Valérie, « Vraie et fausse noblesse : l'identité nobiliaire provençale à l'épreuve des réformations (1656-1718) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66, 2003, mis en ligne le 25 juillet 2005, consulté le 25 mars 2016. URL : <http://cdlm.revues.org/117>.

⁵⁴ Voir, dans des contextes différents, la famille de Vanssay, évoquée dans CHOLLET, Mathilde, « Les écrits du for privé dans le Haut-Maine à l'époque moderne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, [En ligne], 115-1, 2008, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 25 mars 2016. URL : <http://abpo.revues.org/360> ; DOI : 10.4000/abpo.360 ou encore la famille provençale Quiqueran de Beaujeu étudiée dans Daigne, Nathalie, *Le livre de raison d'Honoré Quiqueran de Beaujeu. Une famille noble arlésienne aux XVI^e et XVII^e siècles*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, dirigée par Christine Nougaret et François-Joseph Ruggiu, École nationale des Chartres, 2008.

la figure de son grand-père dans une action constitutive de noblesse : « ... je me souviens qu'il disait avoir eu un cheval tué sous lui à la bataille de Fontenoy »⁵⁵.

Les certitudes de Madame de Chastenay, consignées après la Restauration, n'ont donc rien à envier à celles des scripteurs masculins dans ce domaine⁵⁶. La baronne d'Oberkirch, qui dit, elle aussi dans les premières pages de son texte, les marques d'ancienneté et de distinction de sa famille, n'écrit-elle pas regretter de ne pas être un homme : «... on me traita comme un hériter. Plût au ciel que je le fusse ! Au milieu des grands bouleversements qui se préparent..., je pourrais espérer être utile à mon pays, aux souverains qui m'ont comblée de bontés, la cause de ma caste et de mes pères »⁵⁷. Un siècle auparavant, les mémoires de Madame de La Guette (1613- ?) offrent également à ce sujet un fragment de discours tout à fait intéressant. Elle écrit, dans les années 1670, que son grand-père « était un cadet de Normandie de la race des Meurdrac dans le Cotentin, qui est une ancienne noblesse du pays, et même si ancienne que monsieur le marquis de Flamanville dernier mort m'a dit plusieurs fois qu'il connaissait bien mon extraction, et que la maison de Matignon et la sienne étaient plus nouvelles »⁵⁸. Or, comme l'a récemment rappelé l'historienne américaine Carolyn Chappell Lougee, Madame de La Guette n'est pas issue d'une famille noble. Elle est la fille d'un simple notaire de Mandres, et l'épouse et la mère de soldats qui faillirent faire leur fortune auprès des Condé au cours des troubles de la Fronde puis des guerres des années 1660 et 1670⁵⁹. Placé en ouverture d'un des rares exemples de mémoires historiques féminins publiés, ou peu s'en faut, du vivant de leur auteur, ces lignes n'en attestent pas moins de la possibilité d'un discours féminin de l'ancienneté nobiliaire que Catherine Meurdrac, épouse de Jean Mariot, dit de La Guette, n'hésite pas à s'approprier. Après la Révolution, les auteures nobles n'hésitent plus à mettre en avant des origines plus récentes, tout en insistant sur les notions de mérite et de service qui sont devenues centrales dans la conception des honneurs sociaux⁶⁰. Elles témoignent ainsi à leur tour d'évolutions commencées bien avant la Révolution et qui ont pris tout leur sens dans les distinctions honorifiques napoléoniennes⁶¹.

Une dernière observation qui se dégage à la lecture d'un nombre encore limité de textes est que l'identité nobiliaire féminine ne peut être que marquée par une double instabilité. La première est liée à cette idée que nous avons exposée en introduction d'une moindre valeur intrinsèque de la

⁵⁵ Souvenirs de Mme Delahante née Alexandrine Charlotte Sophie Brossin de Saint-Didier, Evreux, Imprimerie de Charles Hérissey, 1906, tome I, p. 1.

⁵⁶ Rossi, Henri, Mémoires aristocratiques féminins..., op. cit., pp. 244-249

⁵⁷ *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, édition présentée et annotée par Suzanne Burkard, Paris, Mercure de France, 1979, p. 27. Toutes les scriptrices ne vont pas dans ce sens. Si elle décrit les élites et la société de cour à la Révolution, Henriette Lucy Dillon, dans les *Mémoires de la marquise de la Tour du Pin*, Paris, Mercure de France, 1979, évoque peu les questions d'ascendance et d'ancienneté.

⁵⁸ *Mémoires de Madame de La Guette, écrits par elle-mesme*, La Haye, chez Adrian Moetjens [1681], p. 2. Et Catherine Meurdrac ajoute : « Je suis fille d'un homme qui avoit l'estime et l'approbation de toute la noblesse de son Pays, et même de quelques Princes qui luy faisoient l'honneur de le considérer ».

⁵⁹ CHAPPELL LOUGEE, Carolyn, « 'Reason for the public to admire her'. Why Madame de La Guette published her memoirs », in GOLDSMITH (E. C.), and GOODMAN (D.), *Going to public : women and publishing in early modern France*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1995, pp. 13-29.

⁶⁰ *Souvenirs d'Alexandrine Pannelier d'Arsonval, baronne Lambert, avant et après la Révolution*, Versailles, Imprimerie Aubert, 1902, p. 9-10 : « Mon grand-père M. Pannelier, avait rendu de vrais services dans sa province, et Louis XV, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui donna des lettres de noblesse, basées sur les motifs les plus honorables... ».

⁶¹ Voir les références de la note 15, auxquelles il convient d'ajouter : VERJUS, Anne, « De la passion des Honneurs comme Art de Gouvernement chez Pierre-Louis Roederer : avec des inédits du Cours d'Organisation Sociale de 1793, extraits des Archives de P.-L. Roederer (A.N., 29 AP 89) », in *La Phalère. Du sentiment de l'honneur à la Légion d'honneur*, Société d'Histoire des ordres et décorations, 2004, pp.41-60. <halshs-00003794v2>.

noblesse féminine dans le système nobiliaire français. La seconde est la plasticité nécessaire de leur noblesse qui est dépendante de celle des hommes de leur famille, en particulier d'un père ou d'un mari. Or, les mariages au sein des élites françaises d'Ancien Régime étaient rarement exactement homogamiques. Au contraire, ils étaient souvent hypergamiques pour les femmes, en particulier pour celles situées à la charnière entre les différents groupes nobles et qui, par leur mariage, permettaient à leur famille d'entrer dans un groupe plus élevé, pratique dont le duc de Saint-Simon s'est fait le virulent contempteur⁶². Ils pouvaient cependant être parfois aussi hypogamiques, par exemple pour les femmes des strates les plus hautes, qui ne trouvaient pas de supérieur ou d'équivalent sur le marché matrimonial, ou pour des femmes placées dans des situations plus ou moins précaires. L'amplitude des écarts sociaux réalisés par les épouses pouvait donc être parfois élevée, dans un sens comme dans un autre, et l'écriture témoigne alors d'une anxiété sociale, liée à une difficulté à pleinement s'assimiler à la condition maritale, ou bien d'une frustration sociale. Les mémoires d'Adèle d'Osmond, une figure de la noblesse franco-irlandaise, devenue comtesse de Boigne, sont particulièrement révélateurs de ce dernier cas de figure. Durant la Révolution, elle dut épouser Benoît Le Borgne, un aventurier revenu d'Inde, roturier mais richissime, dans le but d'assurer la subsistance de ses parents émigrés. Elle affirme qu'il « me trompa sur tous ses antécédents : sur son nom, sur sa famille, sur son existence passée. Je crois qu'à cette époque son projet était de rester tel qu'il se montrait alors »⁶³. Les origines modestes du prétendu comte de Boigne ayant éclaté, le mariage périclita rapidement. La comtesse se situe alors à l'opposé de Marguerite Jeanne Cordier (1684-1750) qui avait été élevée dans diverses maisons religieuses liées à des figures de l'aristocratie curiale avant de réaliser ses origines non seulement roturières mais aussi modestes : « Il m'est arrivé, écrit-elle dans une phrase souvent citée, tout le contraire de ce qu'on voit dans les romans, où l'héroïne, élevée comme une simple bergère, se trouve une illustre princesse. J'ai été traitée dans mon enfance en personne de distinction ; et, par la suite, je découvris que je n'étais rien, et que rien dans le monde ne m'appartenait. » Entrée dans la domesticité de la duchesse du Maine, et dotée de quelques talents littéraires, elle finit par épouser, en 1735, le baron Jean-Jacques de Staal, membre de la maison du duc du Maine, retrouvant le statut qu'elle envisageait être le sien dans sa prime jeunesse⁶⁴. Ces deux exemples, qui sont extrêmes mais situent des pôles entre lesquels se situaient bien des épouses nobles, nous montrent que les femmes, sans doute plus que les hommes, pouvaient être appelées à être des hybrides nobiliaires dont l'identité personnelle devait être complexe à ajuster.

Conclusion

Les différents éléments de cette analyse amènent trois conclusions qui semblent pouvoir être prolongées avec profit pour approcher l'histoire sociale des élites de la France d'Ancien Régime. Nous avons d'abord avancé qu'il est nécessaire d'intégrer plus fermement que cela n'a été jusqu'à présent le cas une dimension genrée à l'histoire de la noblesse : le rapport des femmes et le rapport des hommes à l'identité nobiliaire ne saurait être exactement identique même si les similitudes sont nombreuses. Nous avons aussi cherché à montrer que les écrits personnels féminins, entendus au sens large, forment un matériel abondant et riche pour peu que l'on cherche à le mettre en série. Enfin, les analyses que nous développons ici laissent également voir que la noblesse, autant qu'un discours ou qu'une catégorie sociale, est aussi une forme d'expérience de la vie sociale. En ce sens,

⁶² Pour une analyse détaillée de ces mécanismes à partir de l'exemple des Phélypeaux de Pontchartrain, voir FROSTIN, Charles, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 233-271 et, dans un contexte plus général, LE ROY LADURIE, Emmanuel, avec la collaboration de FITOU, Jean-François, *Saint-Simon ou le système de la cour*, Paris, Fayard, 1997.

⁶³ DE BOIGNE, Comtesse, *Mémoires*, édition établie par Henri Rossi, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 205.

⁶⁴ Mémoires de Madame de Staal écrits par elle-même, in *La fabrique de l'intime. Mémoires et journaux de femmes du XVIIIe siècle*, textes établis, présentés et annotés par Catriona Seth, Paris, Robert Laffont, 2013, p. 61-251.

elle peut se révéler d'une grande fluidité, selon les circonstances, selon les cycles de vie et selon les interactions dans lesquelles les individus étaient engagés. Aymardine de Nicolay, seconde fille d'Aymard de Nicolay, premier président de la Chambre des Comptes de Paris, et de Marie Philippe Taschereau, fille d'un conseiller d'Etat et intendant des finances, en a fait, comme beaucoup d'autres, l'amère découverte : « Une anecdote impertinente et que je crois apocryphe rapporte qu'un homme de la cour à qui l'on avait montré cette représentation si longue de tant de magistrats, avait dit en en parlant : 'C'est une magnifique roture.' Les militaires du plus haut grade figuraient pourtant auprès, et ma famille était propriétaire d'un régiment qui portait son nom, ainsi que quatre de ses colonels, et elle a servi le Roi et l'Etat avec son épée comme avec ses lumières et son intelligence. »⁶⁵ En ce sens, les nobles d'Ancien Régime, et singulièrement du XVIIIe siècle sont-ils si différents des marranes tels que les a récemment étudiés Natalia Muchnik. Dans *De Paroles et de gestes*, l'historienne a, en effet, montré les bricolages identitaires qu'ils opèrent : « Chaque marrane utilise les référents qui lui sont proposés, tant par la microsociété crypto-judaïsante que par la société espagnole, pour 'fabriquer son moi' »⁶⁶. Certains d'entre eux pouvaient d'ailleurs renverser occasionnellement les notions fondatrices de la noblesse espagnole, en particulier la *hidalguia* ou la pureté de sang qui caractérise les vieux-chrétiens, pour se présenter comme les seuls vrais « nobles » puisque descendants de familles présentes aux temps bibliques⁶⁷. Groupe dominant de la société d'Ancien Régime, appuyés sur un statut ouvrant à des droits et des privilèges, inscrits dans des réseaux familiaux et de clientèles, les nobles, hommes et femmes, n'en étaient pas moins membres d'une minorité sociale qu'il serait peut-être intéressant de commencer à aborder comme telle.

⁶⁵ Les souvenirs d'enfance et de jeunesse de la marquise de Villeneuve-Arifat..., *op. cit.*, p. 18.

⁶⁶ MUCHNIK, Natalia, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2014, p. 87.

⁶⁷ MUCHNIK, Natalia, *De paroles et de gestes, op. cit.*, pp. 38-41.